

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 25 (1978)
Heft: 3

Artikel: Ce que les partis représentés au Conseil fédéral pensent de la protection civile
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ce que les partis représentés au Conseil fédéral pensent de la protection civile

Après le rejet, le 12 juin 1977, du paquet financier Chevallaz et le renforcement d'une épargne accrue dans le ménage fédéral, la discussion s'ouvre sur la question de savoir quelle valeur politique les grands partis de notre pays

attribuent à la PC et nous vous donnons ci-dessous leurs réponses. Lors des entretiens, le Parti démocrate chrétien suisse (PDC) était représenté par M. Kurt Bürer, conseiller national, le Parti radical démocratique suisse

(PRDS) par M. Daniel Müller, conseiller national, président de la Commission militaire du parti, le Parti socialiste suisse (PSS) par M. Heinrich Buchbinder, président de la Commission de la sécurité politique du parti, et

l'Union démocratique du centre (UDC) par M. le Dr Niklaus Rentsch, secrétaire de la Commission spéciale de l'UDC pour la politique de sécurité.

1 Quelle importance votre parti accorde-t-il à la PC dans le cadre des tâches générales dévolues à l'Etat, plus particulièrement dans le domaine de la sécurité de l'existence collective et individuelle?

Comment votre parti juge-t-il la PC, en particulier dans le cadre de la politique de défense générale?

PDC, M. Bürer:

Le PDC voit la PC intégrée sans réserve dans le concept général de la politique de sécurité suisse. Une priorité optimale est attribuée à la protection de la population civile, compte tenu des moyens de destructions massives, des menaces étendues et de la brièveté du temps réservé aux alarmes préalables.

Le PDC s'est toujours engagé à couvrir les besoins de la PC, ainsi que le prouve sa prise de position lors de la révision de la loi sur la PC. Le PDC considère comme un exemple la répartition des tâches entre la Confédération, les cantons et les communes. L'organisation de la PC a bien fonctionné, raison pour laquelle aucune modification n'a été nécessaire lors de la dernière révision de la loi sur la PC.

PSS, M. Buchbinder:

Le PSS adopte une position réaliste sur l'importance de la PC dans sa revue *Affirmation de la Suisse*: « Dans le cadre général de la stratégie de paix de la politique de sécurité de la Suisse, la PC, en tant qu'organisation de protection individuelle du peuple suisse, doit être modelée de façon à pouvoir secourir la population en cas de catastrophe. Ce service civil de protection en cas de catastrophe a une telle

importance qu'il devrait bénéficier d'une participation financière généreuse de l'Etat pour son avancement. »

Le PSS estime que l'organisation de la PC sur une base fédéraliste est juste. Les catastrophes et les guerres touchent généralement, en premier lieu, les structures centrales, raison pour laquelle de petites unités pourront assurer seules et de manière indépendante la survie des fonctions vitales. En périodes graves, les communes pourraient être livrées à elles-mêmes. A part cela, il est naturellement indispensable que la préparation matérielle et la formation soient dirigées par le pouvoir central.

PRDS, M. Müller:

Le PRDS accorde une grande importance à la PC dans le cadre de la défense générale. La PC en est un des piliers. Il est indéniable qu'une PC réalisée complètement fortifie sensiblement la valeur de dissuasion de notre défense nationale, tant du point de vue d'une guerre conventionnelle que d'une guerre nucléaire. La PC mérite d'être réalisée complètement aussi rapidement que possible en raison de son effet de dissuasion face à un ennemi possible et en raison du renforcement de la confiance de notre peuple en notre défense nationale. La structure d'organisation actuelle de la PC, basée sur les trois plans, Confédération, cantons, communes, est juste. L'édification, telle qu'elle est

actuellement engagée, ne devrait pas être modifiée prématurément. La voie choisie doit être poursuivie, même si l'on doit reconnaître que certaines mesures pourraient être réalisées plus rapidement par un commandement central possible, mais qui demanderait plus de temps à cause de la structure fédéraliste de la PC. D'autre part, ce prolongement de temps signifie également que la PC pourra mieux prendre pied dans les communes.

UDC, M. le Dr Rentsch:

Depuis sa fondation, l'UDC considère que la PC est un pilier important de la défense nationale suisse. Cette conception se retrouve dans le programme d'action 1975 de l'UDC et dans sa prise de position aux Chambres fédérales lors de la révision de la LPC. Le rapport du Conseil fédéral a obtenu l'appui total de l'UDC en ce qui concerne l'incorporation de la PC dans le concept de sécurité. Cependant, vu la situation internationale, la priorité, dans ce domaine, doit être accordée à la défense militaire. L'UDC prête également une grande attention à l'organisation de l'Etat social qui ne doit, toutefois, pas empiéter sur les dépenses de la défense nationale. En cas de guerre, la meilleure assurance sociale réside dans la valeur de l'armée qui protège notre pays.

Dans le cadre de la défense nationale, la PC prend une importance particulière, parce que, d'une part, les guerres modernes épargnent de moins en moins la population civile et que, d'autre part, cette population doit survivre là où se déroulent les combats, lors de missions défensives de l'armée suisse. Il est d'importance fondamentale pour la défense générale de savoir que la PC a un grand pouvoir de dissuasion. En effet, s'il existe une PC bien organisée, le Conseil fédéral aura la possibilité de montrer plus de fermeté face à des contraintes. La PC donne, en outre, au combattant du front la certitude que les siens bénéficient d'une chance optimale de survie.

La structure fédéraliste d'organisation adoptée lors de l'introduction de la PC a fait ses preuves. Durant cette phase, la répartition des compétences a permis aux cantons et aux communes de répondre à des responsabilités concrètes. Aujourd'hui que l'organisation de la PC a atteint un certain stade, certains inconvénients dus à sa structure doivent être repensés. Aujourd'hui la PC ne dispose que de possibilités restreintes pour une direction et une formation à l'échelle du pays. La charge financière des communes, provoquée par les dépenses pour la PC, a également atteint son plafond. L'organisation fédéraliste présente le désavantage de la dispersion dans la formation des cadres et dans la fourniture de matériel de PC.

2 Le rejet du paquet financier du 12 juin 1977, ainsi que la situation générale du ménage de la Confédération, exigent des mesures d'économies draconiennes. Quelle valeur accorde votre parti à la PC, par rapport aux autres tâches de la Confédération? Croyez-vous que la PC a utilisé judicieusement les moyens

mis à sa disposition ces dernières années? Voyez-vous des possibilités d'économies? Votre parti est-il prêt, dans l'intérêt de l'assainissement des finances fédérales, à prendre la responsabilité de retarder plus longtemps la réalisation de nouvelles constructions de protection?

PDC, M. Bürer:

Comme auparavant, le PDC tient fermement à la réalisation complète des mesures de protection civile. Compte tenu de la pénurie indéniable des moyens financiers de la Confédération, pénurie encore accentuée le 12 juin 1977, il faut toutefois admettre certains retards. Il serait illusoire d'attendre une réalisation de la PC à 100% dans les cinq prochaines années. Il ne s'agit pas d'évincer la PC par rapport à d'autres tâches de la Confédération. Le PDC est conscient que dans la PC des économies judicieuses peuvent être réalisées et que tout perfectionnisme

doit être écarté. La révision de la loi sur les constructions de la PC nous donne le moyen de contrôler largement des dépenses. De ce fait, le PDC s'est prononcé pour la réduction des subsides fédéraux accordés à la construction d'abris privés. La charge supplémentaire pour le privé est faible, tandis qu'elle décharge la Caisse fédérale de 10%.

PRDS, M. Müller:

Le PRDS s'oppose à la restriction des dépenses pour l'armée et la PC. Pourtant, les soucis financiers actuels de

la Confédération, encore augmentés par le NON du 12 juin 1977, ne peuvent pas être simplement ignorés. La PC doit aussi prendre conscience de cette nouvelle situation. En principe, la PC ne devrait pas recevoir moins de moyens. Des économies doivent être réalisées par l'abaissement minime du taux des subventions pour la construction d'abris privés. Si la situation alarmante des finances fédérales l'exigeait, elle pourrait s'étendre au programme de construction d'autres abris. Nous nous trouvons devant une dure réalité. Même si la volonté est là d'une réalisation rapide, nous avons les mains liées tant que le peuple n'ac-

corde pas les moyens nécessaires. En général, les moyens mis à la disposition de la PC sont utilisés judicieusement. Il serait toutefois utile que des informations sur la nature et le volume des investissements soient plus objectives et plus largement répandues. Il arrive fréquemment que la population civile voie la commune emmagasiner du matériel de PC, sans que lui soit expliqué le sens de cette mesure préventive.

PSS, M. Buchbinder:

Même après le 12 juin, le PSS s'en tient au principe que les tâches incombant à l'autorité publique doivent être exécutées et que pour cela les moyens financiers doivent être mis à sa disposition. Il est malséant de confronter et d'évincer certains domaines, tel que le pratiquent certains milieux bourgeois qui se réfèrent à la politique sociale de la Confédération. Le PSS soutient la politique de sécurité et par là de la défense autant que la politique sociale. Il se dresse contre toute tentative de retarder un soutien par rapport à un autre ou d'amoinrir la politique sociale. D'ailleurs, le Conseil fédéral lui-même a défini la politique sociale

comme élément important de sa politique de sécurité. En complément, il s'avère que la PC éprouve un besoin de rattrapage qui justifie une promotion générale et générale.

UDC, Dr Rentsch:

Un Etat qui veut assurer la prospérité de ses citoyens doit d'abord être assuré dans son existence. De ce fait, l'UDC s'oppose à des réductions de dépenses dans les domaines de la défense nationale et de la PC. Une réduction des dépenses de la PC pourrait être interprétée à l'étranger comme une faiblesse et pourrait remettre en question notre

force de dissuasion et nos efforts de défense. La PC est l'une de ces tâches, dont la valeur n'est pas saisie à première vue par le citoyen. Il vient s'y ajouter tout ce qui pourrait arriver en cas de crise, ce que le bourgeois bien établi rejette. S'il est parlé de mesures d'économies, il ne faut toutefois pas que cela provoque un sentiment d'anxiété. En cas de catastrophe ou de guerre, la PC est l'assurance-vie de la population civile. Le coût des pertes serait infiniment plus élevé que celui des mesures de protection prises à temps. Le 12 juin 1977 ne doit pas conduire à des économies arbitraires. L'UDC s'oppose à des économies qui pourraient provoquer des retards dans la construction d'abris ou pour l'instruction de la PC. Au nom de notre

volonté d'existence, des économies peuvent être réalisées dans d'autres domaines, dont l'importance est moins grande. L'UDC est d'avis que les moyens mis à la disposition de la PC ont été utilisés judicieusement. Il est possible que par une meilleure coordination de l'instruction, certaines dépenses courantes pourront être réduites. Dans sa prise de position lors de la révision de la LPC, l'UDC s'est prononcée contre l'augmentation de la charge financière du particulier pour la construction d'abris privés.

3 La PC compte parmi ses tâches principales également l'intervention en cas de catastrophes. Comment votre parti juge-t-il la situation actuelle de l'organisation de protection en cas de catastrophes?

Voyez-vous des possibilités, dans un sens élargi, de faire intervenir la PC pour d'éventuelles tâches de protection en cas de catastrophes dans le périmètre des centrales nucléaires?

PDC, M. Bürer:

La protection en cas de catastrophe est une tâche essentielle de la PC, qui nous rappelle qu'elle peut être mise sur pied non seulement en cas d'événements de guerre mais aussi en temps de paix. La PC possède une excellente raison de motivation auprès de ses membres et auprès de la population civile. Des tâches de protection en cas de catastrophes dans le périmètre des centrales nucléaires est l'exemple actuel d'une nécessité et donne à la PC une possibilité d'intervention.

PRDS, M. Müller:

On devrait continuer dans la voie choisie et faire progresser la protection en cas de catastrophes, tant du point de vue du personnel que de celui de l'organisation. La population civile doit être renseignée d'une manière plus approfondie et doit prendre conscience que la PC n'est pas seulement là pour le cas de guerre, mais qu'elle doit être prête

pour les cas de catastrophes en temps de paix. Dans ce sens, il est certainement judicieux de préparer la PC dans le cadre de ses possibilités en personnel et en matériel, afin de pouvoir surmonter des dommages de tous ordres.

PSS, M. Buchbinder:

La protection en cas de catastrophes est l'élément essentiel de la PC. Cela ne peut être contesté raisonnablement. Toutefois, la question peut se poser si les préparatifs pour une protection efficace en cas de catastrophes sont actuellement au point. Deux considérations sont à relever à ce sujet: Premièrement, la PC aujourd'hui est composée essentiellement d'anciennes classes d'âge. C'est justement en cas de catastrophes que le succès d'une action de sauvetage dépend dans une large mesure de la capacité physique des sauveteurs. Il faudrait examiner si l'âge du passage de l'armée à la PC ne pourrait pas être abaissé. Le PSS propose d'abaisser l'âge du service obligatoire dans l'armée de

50 à 48 ans pour les soldats et les sous-officiers, et de 55 à 50 ans pour les officiers. Deuxièmement, il manque de cadres avec expérience pratique de la protection en cas de catastrophes. Ceux-ci devraient pouvoir être mis sur pied pour des actions de secours en cas de grandes catastrophes à l'étranger. Ce serait ainsi non seulement une contribution à notre politique étrangère dans le sens de la solidarité, mais qui permettrait aussi de façonner l'instruction dans les situations réelles.

UDC, Dr Rentsch:

La PC s'est déjà illustrée dans plusieurs interventions lors de catastrophes. Elle a aussi fourni la preuve formelle de son droit à l'existence. L'intervention active, le cas sérieux, peut également devenir réalité en temps de paix. Cela lui procure un atout de plus par rapport à l'armée pour sa motivation. Lors d'événements importants, l'intervention première se

fait par la police et les formations de défense. En deuxième échelon seulement, la PC, alors qu'elle devrait être en place dès le début pour des travaux de sauvetage. Elle s'appuie toujours sur la structure politique de conduite. Les moyens sont largement suffisants pour de telles interventions. Ce qui doit être renforcé, c'est la collaboration entre la conduite politique et les organes de la PC. Les accidents possibles dans les centrales nucléaires ne peuvent pas être exclus de la planification pour l'intervention. Il faut aussi considérer que la Suisse pourrait être touchée par des catastrophes atomiques dans nos pays voisins. Dans cet ordre d'idées, il est regrettable que la vie dans les abris n'ait pas été exercée dans une plus large mesure et de manière conséquente. La population civile doit savoir comment les abris publics et privés doivent être utilisés et comment on y survit. Il faudrait également se préoccuper de savoir comment, dans la phase de préparation, on peut porter secours à des personnes en danger hors des abris, ainsi que, par exemple, la façon de maîtriser des feux de surface.

4 Quelle position votre parti a-t-il pris lors des débats parlementaires sur les points principaux de la révision de la LPC actuellement en cours?

Comment s'est-il prononcé en particulier sur le postulat de soumettre toutes les communes à l'obligation d'organiser la PC?

PDC, M. Bürer:

A part la modification des subventions pour la construction d'abris privés déjà mentionnée, deux autres points étaient au centre des débats: soumettre les petites communes à l'obligation d'organiser la PC et le règlement concernant la subordination lors d'interventions des troupes de PA. La question de l'obligation d'organiser la PC n'est pas encore au point, du fait de divergence d'opinion entre le Conseil national et le Conseil des Etats. Le PDC ne s'est pas rallié au projet du Conseil fédéral qui voulait soumettre toutes les communes à l'obligation d'organiser la PC et soutient une solution plus modérée qui plus tard obtint la majorité au Conseil national. Ainsi, le paragraphe en question (Art. 15, 2e al.) devrait avoir la teneur suivante: «Les cantons peuvent, dans des cas dûment motivés et avec l'assentiment du Conseil fédéral, libérer partiellement ou totalement certaines communes de l'obligation

d'organiser la PC.» Cette solution donne la possibilité aux cantons de mieux prendre en considération des conditions locales et des garanties, mais d'autre part, il doit soumettre les exceptions à un examen minutieux, du fait qu'elles sont dépendantes de l'approbation du Conseil fédéral. En ce qui concerne le deuxième point de la révision de la LPC, le PDC considère comme positif le fait que les compétences doivent être clairement réglées lors d'interventions de troupes de PA. Jusqu'ici c'était plutôt nébuleux. On en arrive maintenant à la formulation claire que les troupes de PA sont attribuées pour des actions de secours et non subordonnées. Ainsi le commandement se trouve réglé. Il est assez compréhensible qu'un chef local, auquel des troupes de PA ont été attribuées, veuille les garder en main. Toutefois, en considérant un changement de situation, il faut que quelqu'un ait le courage et la compétence de prendre la responsabilité d'une autre intervention des troupes. Pour cela, seul le commandant de la zone territoriale en a la compétence.

PRDS, M. Müller:

Le PRDS considère comme juste de soumettre en principe toutes les communes à l'obligation d'organiser la PC. Ce point de vue devrait être maintenu, même lors de la liquidation des divergences au Parlement. Les cantons devraient avoir la possibilité, dans un cadre restreint, de faire des concessions à de toutes petites communes si, du point de vue de l'organisation, de meilleures solutions peuvent être trouvées. Cette compétence de régler les exceptions devrait être déléguée aux cantons du fait que, en règle générale, ils sont mieux à même d'apprécier les conditions locales qu'une instance de la Confédération. La responsabilité d'une décision d'intervention de troupes de PA doit être réglée clairement. Les rapports doivent parvenir des localités et la décision définitive pour une intervention des troupes de PA doit être prise par le commandant de la zone territoriale. Si les informations arrivent

normalement, cette décision ne manquera pas d'être conforme à la situation.

PSS, M. Buchbinder:

En ce qui concerne l'obligation de soumettre toutes les communes à l'obligation d'organiser la PC, une solution forfaitaire doit être écartée. Ce qui est important, c'est que chaque région soit entourée largement de communes astreintes à organiser la PC. Si les forces existantes sont suffisantes, le droit de dispenser les toutes petites communes d'organiser la PC devrait être laissé aux cantons. En ce qui concerne le règlement d'intervention des troupes de PA, il faut prendre en considération qu'il s'agit d'une part de formations militaires, d'autre part de troupes dont la tâche principale est celle de protéger la population civile. Dans ce complexe de données, on ne peut pas tenir compte d'une solution schématique. On ne devrait pas trop en

préjurer, surtout en temps de paix, où les expériences pratiques font défaut.

UDC, Dr Rentsch:

Les points importants de la prise de position de l'UDC sont les suivants:
 - Dans la loi sur les constructions de la PC, à l'article 6, 1er alinéa, l'UDC a jugé comme injuste le nouveau

coefficient de partage prévu des frais. Elle y voit un désavantage pour les communes rurales et propose de laisser à 70 % au total les subsides des autorités publiques.

- L'UDC se prononce pour l'obligation de toutes les communes à l'organisation de la PC, tel qu'il est prévu dans la révision de la LPC. L'image moderne des menaces démontre qu'aucun village n'occupe une situation privilégiée et partout il y a des objectifs valables pour des

attaques directes.

- L'UDC accueille avec satisfaction la nouveauté selon laquelle les offices cantonaux ne sont plus seulement des organes exécutifs, mais qu'ils sont transformés en organes de direction.
- La nouvelle limitation du dispositif de protection au seul domaine AC incite l'UDC à se demander s'il ne serait pas indiqué de reconsidérer, dans le dispositif général, la question des effets des armes biologiques et celle de la

défense contre ces dernières.

- L'UDC approuve les efforts pour assouplir les possibilités d'intervention des troupes de PA. Elle critique cependant le fait que la responsabilité d'une décision d'intervention de troupes de PA ne soit pas réglée clairement et exige une adaptation aux prescriptions de service des troupes de PA.

5 De quelle manière votre parti s'occupe-t-il des problèmes de PC? Disposez-vous d'experts dans votre parti?

Entretenez-vous des contacts réguliers ou institutionnalisés avec les services cantonaux ou fédéraux de PC, en particulier avec l'OFPC?

PDC, M. Bürer:

Les conseillers nationaux du PDC entretiennent de bons rapports avec la PC, tant sur le plan communal que cantonal, ainsi qu'avec leurs organes locaux. Le parti ne dispose pas de commission militaire permanente. Pour les questions qui touchent la PC, par exemple la révision actuelle de la loi, nous nous entourons de spécialistes et de leurs conseils, ainsi que de membres du PDC de la Commission militaire parlementaire. Ces dernières années, la PC a augmenté sensiblement de prestige auprès de la population civile. Notre opinion au sujet du passage des cadres militaires à la PC après le service accompli est en évolution. Il faut s'attendre à voir disparaître certaines réserves à l'égard de la PC.

PRDS, M. Müller:

Les questions de PC sont traitées à la Commission militaire du PRDS, en étroite liaison avec la fraction de l'Assemblée fédérale, ainsi qu'avec la direction du bureau du parti. Sur ce plan, il y a également des contacts avec l'OFPC. Il faut en outre ajouter que quelques représentants, connaissant bien les problèmes de PC, font partie de la fraction du PRDS.

Le passage des cadres militaires à la PC représente un problème de poids. Dans l'opinion publique, la PC est au même niveau que l'armée. Toutefois, cette dernière est mieux ancrée dans le peuple pour des raisons de traditions historiques. Un autre motif de retenue pour l'engagement des officiers dans la PC est le fait qu'un grand nombre de jours de service ont déjà été accomplis. Certains sont d'avis

qu'avec 1000 et davantage de jours de service, ils en ont fait assez.

Sur ce point, des améliorations pourraient être obtenues par une information bien comprise. L'armée et la PC devraient s'efforcer de donner une meilleure motivation aux officiers, afin qu'ils montrent le bon exemple.

PSS, M. Buchbinder:

Le PSS a une commission permanente de sécurité, dont les membres font également partie de la Commission militaire parlementaire. Cette commission spéciale prépare la prise de position du parti dans les questions de politique de sécurité, donc aussi celles touchant la PC. En outre, le parti dispose de nombreux experts en matière de PC, en particulier de M. Heinz Bratschi, conseiller national.

UDC, Dr Rentsch:

L'UDC a institué une commission spéciale pour la politique de sécurité. Elle couvre tous les besoins de la défense générale. Une sous-commission a élaboré la prise de position du parti en ce qui concerne l'approbation de la loi en question. L'UDC dispose en outre de plusieurs experts, dont certains à plein temps, qui traitent des problèmes de PC à tous les échelons, qui sont en rapport permanent avec les offices de PC et qui font partie des organisations. L'engagement personnel est donc très complet. Dans la vie politique de l'UDC, la PC joue absolument le rôle qui lui est dévolu. Cependant, l'UDC reste sceptique à l'égard de certains milieux qui voudraient faire de la PC un tremplin pour la politique communale et cantonale et dresser ainsi la PC contre l'armée.

6 Quels éléments de poids votre parti voit-il à l'avenir pour la PC et l'intervention en cas de catastrophes? Où voyez-vous des possibilités pour une meilleure intégration de l'idée de la PC dans la politique générale de notre pays?

Quelles sont vos préoccupations à l'égard de la PC, avant tout à l'endroit de l'USPC qui est chargée de représenter les intérêts de la PC auprès du grand public?

PDC, M. Bürer:

Dorénavant, les femmes devront être motivées dans une plus large mesure pour une collaboration dans la PC. Les centres d'instruction ont fait leurs preuves et ont contribué de manière déterminante à la progression de l'idée de la PC. Les informations sur la PC existent, mais elles doivent atteindre le peuple de plus près. Dans ce sens, on devrait mettre les communes à contribution. Les informations doivent venir d'en bas, afin qu'elles atteignent le citoyen. Les moyens valables pour démontrer le sens et le but de la PC sont les exercices combinés. C'est l'occasion pour le citoyen de voir immédiatement la nécessité d'une PC bien organisée et capable d'intervenir.

tendance à écarter les dangers de sa conscience et, d'autre part, le manque de menaces directes, perceptibles à tous. De ce fait, le Parlement et aussi le public devraient être motivés dans une plus large mesure par l'information de l'OFPC et de l'USPC, même en l'absence de menaces imminentes, ce que personne ne peut désirer, et accorder ainsi à la PC l'importance de la sécurité de l'Etat et de sa politique qui lui est due.

PSS, M. Buchbinder:

- Les perspectives pour un proche avenir devraient donner la priorité aux tâches suivantes de la PC:
1. L'instruction, en particulier celle des cadres, devrait comprendre plus de réalités et être adaptée à une image de guerre possible dans notre pays. Etant donné la courte durée de l'instruction, on devrait consacrer un minimum de temps aux leçons et théories.
 2. Dans le programme de la PC, l'accent devrait être mis sur l'intervention en cas de catastrophes. Là aussi, il est indispensable qu'au moins les cadres soient mis en présence de cas concrets, par exemple d'éventuelles catastrophes en rapport avec des usines nucléaires, ainsi que de mesures préventives à prendre.
 3. Quoiqu'il en soit, le public n'est pas suffisamment orienté sur son comportement en cas de guerre ou de

catastrophe. La première hypothèse à ce sujet n'est pas de donner simplement la description d'images de guerre, mais les faits concrets d'une guerre, dans laquelle la Suisse pourrait être impliquée, et où l'armée serait dans la situation de faire valoir sa capacité de défense.

4. L'information de la population civile doit porter d'une manière plus prononcée sur des situations de catastrophes possibles. Dans ce cas, il s'agit de présenter non seulement des images d'horreur, mais de décrire de manière objective telle ou telle catastrophe qui pourrait se produire éventuellement dans notre pays (p. ex. ruptures de barrages, chutes d'avions, etc.).
5. Dans le cas d'une grande guerre nucléaire, qui ne pourrait être gagnée par aucun pays sans d'énormes pertes, guerre qui est peu probable dans un proche avenir, il ne faut pas en faire une image fautive et exagérée. Le danger consiste à rendre douteux la validité de l'instruction.

UDC, Dr Rentsch:

L'UDC considère que le point essentiel réside dans l'intensification de l'information. Il s'agit d'un travail explicatif, qui devrait commencer dans les écoles. Les règles élémentaires du comportement (p. ex. l'occupation des abris) sont de loin inconnues. A part la transmission d'images réalistes

de guerres et de catastrophes, il devrait y avoir des exercices pour la survie dans les abris. Le deuxième point essentiel réside dans le fait que l'accent doit être mis sur la formation des cadres. Les cadres militaires hésitent encore trop souvent à se mettre à la disposition de la PC. Des réserves à l'égard des méthodes d'instruction dans la PC sont déterminantes. Il faut faire en sorte que les spécialistes soient placés au bon endroit et qu'ils soient qualifiés pour résoudre des problèmes techniques, de logistique et de conduite. Les cadres professionnels ou de milice de la PC doivent posséder la maîtrise de l'instrumentation technique. L'UDC reconnaît que dans ce sens, de bons résultats ont déjà été obtenus et qu'elle est convaincue qu'avec une collaboration régionale dans la formation des cadres, ainsi que par la transmission d'images réalistes de guerres et de catastrophes, l'exploitation aveugle et la «mentalité bornée» pourront être évitées (nous ne voulons pas devenir de nouveaux hommes des cavernes).

La réalisation d'un service sanitaire coordonné devrait attirer plus spécialement l'attention, afin que lors de la création de centres, les besoins de l'armée ne soient pas pris de court.